






Fichier(s) :

Fichier attaché	Taille
 <u>Plaquette institutionnelle</u>	2.51 Mo
 <u>Plaquette Internationale</u>	482.79 Ko
 <u>Rapport d'activités 2016</u>	981.93 Ko

Présentation

L'INSERR (Institut National de Sécurité Routière et de Recherches) a été créé en 1993 à l'initiative des pouvoirs publics. Ce groupement d'intérêt public est aujourd'hui le seul organisme national de formation spécifiquement dédié à la sécurité routière.

L'INSTITUT NATIONAL DE SECURITE ROUTIERE ET DE RECHERCHES

L'Ecole nationale de sécurité routière et de recherches (ENSERR), installée à Nevers, a été créée le 26 mars 1993 sous la forme d'un Groupement d'intérêt public (GIP). En 2003, le Groupement a pris une nouvelle dénomination : Institut national de sécurité routière et de recherches (INSERR). Cette dénomination - « Institut » au lieu « d'Ecole » correspond mieux à la nature et à la diversité de ses activités.

En juin 2015, le GIP a été prorogé pour une durée indéterminée (*Arrêté du 24 juillet 2015 portant approbation de la modification et de la prorogation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Institut national de sécurité routière et de recherches »*, publié au *Journal officiel* du 7 août 2015, NOR: INTS1513178A).

L'INSERR est aujourd'hui le seul organisme national de formation spécifiquement dédié à la sécurité routière

NOS PRINCIPALES ACTIVITES

Des formations dédiées aux agents de la fonction publique

L'INSERR est une école chargée de la conception et de la mise en œuvre de la formation initiale et continue des acteurs de l'éducation et de la sécurité routières, investis d'une mission de service public :

- **Les inspecteurs** du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR),
- **Les délégués** au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR).

Des formations spécifiques pour les professions réglementées

L'INSERR est agréé pour la formation initiale et continue des professionnels soumis à une obligation de formation :

- **Les médecins** chargés du contrôle médical de l'aptitude à la conduite,
- **Les experts automobiles** pour le contrôle des véhicules endommagés (Qualification VE),
- **Les animateurs de stages** de sensibilisation à la sécurité routière (dispositif « permis à points »).

Toute une gamme de formations pour les entreprises privées et les administrations

L'INSERR dispose de toute une gamme de formations à son catalogue. Au-delà de ces formations, l'INSERR peut proposer des formations « sur mesure » adaptées aux exigences spécifiques du commanditaire, et définies en commun selon un cahier des charges particulier sur les thématiques suivantes :

- RISQUE ROUTIER

- prévention des risques dans le cadre des déplacements professionnels (missions, trajets « domicile travail, ...), plan de prévention, plan de formation,

- ECO-CONDUITE

- adoption d'une conduite qui allie respect de l'environnement, économie et sécurité,

- FORMATIONS SUR AIRES FERMEES (Circuit de Nevers Magny-Cours, partenaire de l'INSERR)

- **Formations de tous usagers de la route à une conduite en sécurité (conduite proactive, conduite en cortège, etc.).**

Ces formations peuvent être organisées **intra entreprise** ou **inter entreprise** sur l'ensemble du territoire national, à l'exception des formations sur aires fermées.

L'INSERR, c'est aussi un centre d'études et de recherches (études, projets d'ingénierie documentaire destinés à valoriser un corpus de connaissances en sécurité routière, outils

pédagogiques à destination des formateurs).
